



Date de parution : 25/05/2018

Support : <http://www.assurbanque20.fr>

## **RGPD et données de santé : Carte Blanche Partenaires, un acteur responsable**



- 25 MAI 2018
- EMMANUEL MAYEGA

**Le RGPD (Règlement général sur la protection des données) mis en place par l'Union Européenne entre en application ce vendredi 25 mai 2018. L'occasion pour Carte Blanche Partenaires de garantir, comme il le revendique depuis sa création, un niveau d'exigence élevé de protection des données. Une démarche qui lui permet de faire figure de référence, aujourd'hui, parmi les acteurs de l'assurance santé.**

Pour l'opérateur, la mise en conformité avec les exigences du RGPD s'inscrit dans l'évolution logique de sa politique de données mise en œuvre nativement dans toute son organisation et son SI. Historiquement, la protection des données a toujours été un élément central de la stratégie globale du réseau de soins qui a fait des choix forts : héberger et gérer tous les flux de données issues de ses réseaux en mode Hébergement Agréé Données de Santé (HADS), être responsable de traitement pour la CNIL, nommer un correspondant Information et Libertés (CIL) devenu Data Protection Officer (DPO) avec le RGPD, adhérer à la FNTC (Fédération des Tiers de Confiance). « La protection des données est indissociable de notre rôle de facilitateur d'accès à des soins de qualité pour 7,4 millions d'assurés français. Tiers de confiance pour nos clients complémentaires santé et nos bénéficiaires, nous avons choisi de faire de la protection et du traitement des données de santé un levier de développement. Anticiper l'avenir et apporter de nouvelles solutions sont les piliers de notre performance », indique Jean-François Tripodi, directeur général Carte Blanche Partenaires.

« Carte Blanche Partenaires a fait le choix d'un cadre très large de protection de la donnée. A titre d'exemple, nous sommes parmi les seuls acteurs du marché à considérer un acte de dépistage comme une donnée de santé en tant que telle, qui mérite donc d'être protégée », explique Sébastien Lodé, responsable des données de santé et DPO (Data Protection Officer) Carte Blanche Partenaires.

Carte Blanche Partenaires a accueilli le RGPD comme une opportunité, un programme de mise en confiance et non de conformité. La protection des données était déjà dans les gènes de Carte Blanche Partenaires : le CIL était déjà intégré en amont des projets, les demandes de consentements étaient clairement affichées, la sécurité des SI faisait partie intégrante de l'activité...

« La protection des données personnelles crée une boucle vertueuse : responsabilité-transparence-confiance, qui permet de garantir une utilisation respectueuse de la donnée pour personnaliser des services sans être « personnel ». » explique Sébastien Lodé. En effet, pour accompagner au mieux les parcours de santé tout en désamorçant les craintes, les acteurs de santé doivent construire une relation de confiance en particulier avec les assurés-patients. Comment ? « Nous devons expliquer en toute transparence pourquoi nous récupérons certaines informations et comment elles vont nous permettre d'accompagner au mieux notre bénéficiaire, tout en lui garantissant une protection de sa vie privée », précise Jean-François Tripodi, directeur général Carte Blanche Partenaires.



## Emmanuel Mayega

A propos de l'auteur

Rédacteur en chef du magazine Assurance & Banque 2.0, Emmanuel a une connaissance accrue de l'intégration des technologies dans l'assurance, la banque et la santé. Ancien rédacteur en chef adjoint d'Assurance & Informatique Magazine, il est un observateur affûté du secteur. Critique, il se définit comme esprit indépendant et provocateur, s'il le faut.

Site web : <http://www.assurbanque20.fr>

TWITTER LINKEDIN GOOGLE+